



- Jusqu'à 400.000 € en cas d'accident
- Renfort Assistance

À PARTIR DE :

4€
/ jour

EN FONCTION DE LA DURÉE DU SÉJOUR
FORFAIT ANNUEL

Soyez prévoyant et protégez votre famille en cas de décès ou d'invalidité accidentels en France ou à l'étranger.

Ce contrat modulable inclus le versement d'un capital à vos ayants droits (ou à la personne désignée de votre choix) ou bien à vous-même en cas d'invalidité. Offrez-vous une plus grande sécurité avec l'option Assistance pour les séjours de moins de 90 jours.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
BUSINESS, COURT
SÉJOUR, LONG SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
80 ANS

GARANTIES



INDIVIDUELLE
ACCIDENT

OPTION



ASSISTANCE
RAPATRIEMENT

TARIFS

COTISATION

Souscription	jusqu'à 5 jours	jusqu'à 60 jours	jusqu'à 1 an
Par personne	20 €	4 € / jour	240 €

LES RENFORTS

INDIVIDUELLE ACCIDENT 24H/24

Modification du montant de la garantie

- de 200.000 € à 400.000 € au lieu de 100.000 € pour les Assurés de moins de 75 ans
- de 200.000 € au lieu de 100.000 € pour les Assurés de plus de 75 ans

Montant	200.000 €	300.000 €	400.000 €
Minimum	20 €	40 €	60 €
Jusqu'à 60j	4 € / jour	8 € / jour	12 € / jour
Jusqu'à 366j	240 €	480 €	720 €

LES OPTIONS

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ACCIDENT (limite d'âge : 65 ans)

Versement d'une indemnité forfaitaire journalière déterminée à l'adhésion, sous déduction d'une franchise de 7 jours, en cas d'hospitalisation de l'assuré ou d'astreinte à garder la chambre.

Montant	40€	80€	100€
Jusqu'à 366j	30 € / mois	60 € / jour	80 € / mois

ASSISTANCE (séjour de moins de 90 jours)

- 10 € PAR PERSONNE pour un séjour de moins de 5 jours
- 50 € PAR PERSONNE pour un séjour de moins de 60 jours
- 100 € PAR PERSONNE pour une formule annuelle

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS OU INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	100.000 € par assuré
	INDEMNITÉ EN CAS D'INFIRMITÉ PERMANENTE TOTALE DE L'ASSURÉ VICTIME D'UN ACCIDENT (REDUCTIBLE EN CAS D'INFIRMITÉ PERMANENTE PARTIELLE, SELON BAREME DES ACCIDENTS DU TRAVAIL)	100.000 € par assuré Franchise relative: 10 %
	FRANCHISE RELATIVE EN CAS D'INVALIDITÉ	10 % pour les assurés de moins de 75 ans - Pour les assurés de plus de 75 ans, seule l'invalidité absolue et définitive reste couverte
	AMÉNAGEMENT DU DOMICILE / VÉHICULE	10% du capital infirmité - Maximum : 10.000 €
	INDÉMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS DE COMA (À PARTIR DE 10 JOURS CONSÉCUTIFS ET DURANT 365 JOURS MAXIMUM)	40 € par jour
	ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE SUITE À ACCIDENT	Maximum : 1.000 €
	FRAIS DE RAPATRIEMENT DE RECHERCHE ET DE SECOURS SUITE À ACCIDENT OU MALADIE	Maximum : 3.000 €

OPTION ASSISTANCE

 ASSISTANCE RAPATRIEMENT	RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE	Frais réels
	ENVOI D'UN COLLABORATEUR DE REMPLACEMENT	Frais réels
	PRISE EN CHARGE COMPLÉMENTAIRE DES FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 152.450 €
	RETOUR PRÉMATURE SUITE À ACCIDENT GRAVE, MALADIE GRAVE OU DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Frais réels
	RETOUR DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	ASSISTANCE JURIDIQUE	Frais réels
	AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE OU VOL DES EFFETS PERSONNELS	Maximum : 1.525 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**